

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Commune de GLIERES VAL DE
BORNE



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Monsieur LERAT Gérard
211, impasse Sous le Champ
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notre courrier en R/AR en date du 13/12/2022 - Demande d'autorisation n°PC07421222A0030 pour la construction d'un chalet, déclarée sans suite.

Monsieur,

Vous avez déposé le 23/11/2022 à la mairie un Permis de construire de maison individuelle (PCMI).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 13/03/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 04 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.